

CONTRAT DE SAILLIE I.A.C. CAMPO FLAMINGO Z - 201

VENDEUR :

S.A.R.L. CAVALEX

Doucette Beauvais

35380-PAIMPONT

Tél : +33 (0)6 86 85 22 71

Fax : +33 (0)2 99 07 84 26

Mail : campo-flamingo@wanadoo.fr

ACHETEUR :

Tél :

Mail :

CONDITIONS DE VENTE

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon Campo Flamingo Z aux conditions suivantes :

- Réservation (réglée ce jour par chèque joint au contrat) : **369,25 Euros T.T.C.**
- Solde (chèque joint au contrat) : **685,75 Euros T.T.C. payable si jument pleine au 1er Octobre avec garantie poulain vivant 48h.**
- Le vendeur s'engage à ne pas encaisser le chèque de caution avant que la condition retenue ci-dessus ait été réalisée.
- L'acheteur devra, le cas échéant, faire parvenir au vendeur avant le 5 Octobre un certificat vétérinaire stipulant que sa jument est vide au 1er Octobre ou qu'elle a avorté.
- Si la jument est déclarée pleine au 1er octobre, mais qu'elle ne donne pas naissance à un poulain viable, le solde de saillie sera intégralement reporté l'année suivante.
- Une seconde carte est possible sur une même expédition de paillettes pour 685,75 Euros TTC.

CONDITIONS D'UTILISATION

La saillie est réservée pour la jument :

N° Sire :

Origines :

Centre d'insémination choisi :

- Le prix de la saillie comprend le prix des doses et de leur expédition dans le centre d'insémination agréé choisi par l'acheteur. Il sera expédié à réception du présent contrat accompagné du règlement, 4 doses de 8 paillettes. Les doses non utilisées restent la propriété du vendeur.
- L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions dans lesquelles se déroulent les inséminations. Il passera avec le centre d'insémination une convention distincte d'hébergement de sa jument et, en aucun cas, le vendeur ne pourra être tenu pour responsable de dommages pouvant survenir à la jument ou au poulain de l'acheteur. Les frais de mise en place, les frais de pension, de suivi gynécologique, d'analyses éventuelles sont à la charge de l'acheteur.
- L'envoi de semence dans le centre d'insémination agréé choisi par l'acheteur se fait à la demande expresse du titulaire du contrat ou du centre de mise en place, au minimum quelques jours avant la 1ère insémination
- La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des 2 chèques correspondant à la réservation et au solde de la saillie.

À

Le

Le VENDEUR

L'ACHETEUR

Porter à la main la mention « Lu et Approuvé »